

**Stéphane Ravaille**

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 15 novembre 2014

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,**

**Convocation A L'Assemblée Générale Ordinaire**

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8 du règlement intérieur de notre association,  
Vu l'article 9 de nos statuts et l'article 10 et 15 du RI concernant les candidatures pour le CA  
Vu l'article 22 du RI pour les élus professeurs membres du CA

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui aura lieu le :

**Samedi 6 décembre 2014 –à partir de 09 H 30  
Salle Brassens - rue Jean Jaurès (au dessus des halles) 34 200 Sète**

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.** Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette AG, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet ([www.utl34.fr](http://www.utl34.fr)) et à remettre, dûment rempli, au vice président de votre site ou à la personne de votre choix.

**Ordre du jour de l'AGO sera le suivant :**

- 1- Rapport moral du Président du 01/09/2013 au 31/08/2014 ;
- 2- Rapport financier du Trésorier du 01/09/2013 au 31/08/2014;
- 3- Informations du président (Modification du Règlement intérieur, l'Atelier théâtre, action solidarité avec Lamalou, les conférences, Fêtes de fin d'année )
- 4- Le projet associatif : Bilan de la mandature et projets à venir
- 5- Election d'un nouveau Conseil d'Administration pour 3 ans
- 6- Questions diverses.

*NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit.*

P.S. : Vous trouverez sur notre site Internet des documents d'informations relatifs à cette AGO dès que l'expert comptable nous les aura fournis. (rubrique « Fonctionnement »)

Le Président,  
Stéphane Ravaille

